



# BARÈME D'HONORAIRES

*EUROPIMMO - SARL au capital de 8 000 € - RCS MEAUX 910 045 830*

*Siège social : 7 Boulevard Mickael Faraday 77 700 SERRIS*

*Tél : 01 85 84 03 00 - N° TVA intra-communautaire : FR 43 91 00 45 830 –*

*Titre(s) professionnel(s) : Agent Immobilier – Carte professionnelle n° 7701202200000008 délivrée par la CCI de Seine et Marne – Activités : Transaction.*

*Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.*

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025

### Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000 €	10 %
De 100 001 à 200.000 €	11 000 €
De 200.001 à 300.000 €	6 %
De 300.001 à 500.000 €	5 %
De 500.001 à 700.000 €	4,5 %
Supérieur à 700.001 €	4 %
Terrains et Immeubles €	10 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

### Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

### Autres prestations

**Avis de valeur** : 150 € à la charge du vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence.

**Honoraires de rédaction d'acte** : 450 € à la charge de l'acquéreur

**Pré état daté** : 180 € à la charge du vendeur

**État des risques et pollution (ERP)** : 35 € à la charge du vendeur



## Locations – Barème à compter du 1 Janvier 2025

### Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail</b>	En zone très tendue 12 € TTC / tendue 10 € TTC / hors zone tendue 8 € TTC m <sup>2</sup> de surface habitable	En zone très tendue 12 € TTC / tendue 10 € TTC / hors zone tendue 8 € TTC m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>État des lieux d'entrée</b>	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
<b>Entremise et négociation</b>	Un mois de loyer hors charges	X

### Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Bail d'habitation (hors résidence principale)</b>	2 Mois de loyer charges comprises à partager entre le bailleur et le locataire	2 Mois de loyer charges comprises à partager entre le bailleur et le locataire
<b>Bail professionnel</b>	X	25% TTC du loyer hors charges annuel Frais de renouvellement du bail : 10 % TTC du loyer annuel hors charges €
<b>Bail commercial</b>	900 euros de rédaction d'acte	25% TTC du loyer hors charges annuel Frais de renouvellement du bail : 10 % TTC du loyer annuel hors charges €
<b>Bail stationnement (parking, garage...)</b>	175 € TTC	175 € TTC
<b>Autre :</b>	Avenant au Bail 175 € TTC	

### Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
<b>Etat des lieux de sortie bail nu</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m <sup>2</sup>	X
<b>Etat des lieux de sortie bail meublé</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m <sup>2</sup>	X
<b>Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel</b>	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m <sup>2</sup>	X
<b>Etat des lieux via commissaire de justice</b>	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

### Autres prestations :

**Avis de valeur locative :** (150 € / non facturé si mandat de location gestion)

**État des risques et pollution (ERP) :** 35 € à la charge du bailleur

Permis de Louer : 100 € à la charge du bailleur

Envoi courrier de relance impayé : 15 € à la charge du locataire

Rejet de prélèvement : 15 € à la charge du locataire

Dépôt de garantie : 1 Mois de Loyer HC pour un non Meublé et 2 Mois de Loyer HC pour un Meublé



# Gestion locative – Barème à compter du 1 Janvier 2025

Agence Laforêt Serris  
Europe Gestion  
Annexe au mandat de gestion

## FAVORIZ

	<b>PACK ESSENTIEL</b> 5,5 % TTC	<b>PACK PREMIUM</b> 7,5 % TTC	<b>PACK PREMIUM NEUF</b> 10 % TTC
--	------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

### Prestations initiales :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓

### Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	25 € / an	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 400 € : faire exécuter et suivre les travaux	20 € / facture	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	5 % des travaux	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	50 € / sinistre	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	Offert	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	Offert	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 400 € : faire exécuter et suivre les travaux	5 % des travaux	✓	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	90 €	70 €	70 €
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	90 €	✓	✓
Constitution du dossier type ANAH	250 €	✓	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	250 €	✓	✓
Frais de Clôture de dossier ou transfert vers une autre agence	150 €	150 €	✓
Représentation en Assemblée Générale	300 €	300 €	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	250 €	250 €	✓
Fourniture et pose d'un détecteur de fumée	80 €	80 €	✓
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	Sur devis	Sur devis	Sur devis

### Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et déteriorations immobilières) y compris frais d'intermédiation de X %	2,7 %	2,7 %	2,7 %
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	120 €	120 €	120 €

\* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC